



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 50602

Texte de la question

M. Jérôme Bignon demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales de bien vouloir l'éclairer sur les conditions d'attribution des allocations familiales à des personnes divorcées vivant en concubinage et assumant la charge d'enfants nés du précédent mariage de chacune. Il lui demande, en particulier, si, dans un tel cas, il est tenu compte pour le calcul des prestations de l'ensemble des enfants dont les concubins assument globalement la charge ou si chacun des parents reste allocataire au titre des seuls enfants dont la garde lui a été personnellement confiée.

Données clés

Auteur : [M. Bignon Jérôme](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50602

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1864